

# Combien la taxe d'habitation devrait-elle rapporter à votre commune ?

**ÉCONOMIE.** Maintenue pour les résidences secondaires, elle peut même être majorée. Le point par municipalité, avec les "pour", les "contre" et les justifications.

Samuel Bleynie

## Ils étaient "pour" dès le début

Trois communes ont voté la majoration dès 2023 et recevront donc une manne financière supplémentaire pour la deuxième année consécutive : Les Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines et Rivedoux-Plage. « On est en train d'acheter quatre maisons sur deux ou trois ans, pour 1,1 million d'euros. La majoration va nous permettre de payer les emprunts sur une quinzaine d'années sans mettre en difficulté la trésorerie. On pourra même se permettre d'en acquérir une ou deux de plus si besoin », justifie le maire villa-

à Rivedoux-Plage : le taux a été fixé à 30 % pour que les recettes financent sur six ans l'intégralité des 477 000 euros d'une maison sur le port où seront faits quatre logements. « S'il y a d'autres opportunités, ça se fera sur le budget principal. Nous n'avons pas envie d'aller au-delà des 30 %, qu'on trouve juste », défend le maire Patrice Raffarin.

## Ils s'y sont mis

Quatre communes ont appliqué la majoration pour la première fois en 2025 : Sainte-Marie-de-Ré (qui l'avait voté dès 2023 mais trop tard pour la percevoir dès 2024), La Flotte, Le Bois-Plage-en-Ré et Ars-en-Ré. « Les sommes sont fléchées pour créer

commune ». À La Flotte, l'édile Jean-Paul Héraudeau évoque « l'optique d'une acquisition d'un bâtiment », sans souhaiter en dire plus pour l'instant, ni même si cela sera pour du logement. « Mais les 20 % ont été fixés pour que les recettes correspondent aux annuités de l'emprunt du projet. L'opposition a proposé 60 % mais il n'en était pas question. »

## Ils continuent d'être "contre"

Loix, Saint-Martin-de-Ré et La Couarde-sur-Mer constituent le triangle des réfractaires. « Loix a fait le choix de ne pas recourir à l'impôt comme base unique de ses recettes, avec 40 % d'entre elles provenant de loyers. C'est assez atypique », invoque son

et sa volonté de ne pas distinguer les Loidais permanents ou secondaires. « Ces derniers payent déjà 2/3 de la fiscalité sur la taxe foncière et les ordures ménagères », souligne-t-il.

Pas « deux catégories » de Couardais, des secondaires qui « contribuent déjà largement à financer les équipements » : les arguments sont les mêmes chez le Couardais Patrick Rayton. « Ça ne nous empêche pas de mettre 700 000 euros sur la maison des saisonniers, 600 000 sur des acquisitions foncières pour du logement et sans doute autant pour mettre en état. Ça décale peut-être certains projets, de la voirie. Mais c'est un choix », assume-t-il.

À Saint-Martin, Patrice Déchelette souligne qu'il s'agit d'une décision « unanime » des élus municipaux.

geoise Lina Besnier. Toujours pour du logement permanent.

L'objectif est le même pour son homologue portingalais Alain Pochon. « *On a autofinancé les 750 000 euros des 11 logements des Peupliers. Mais on ne pourrait pas faire les 6 des Deux Moulins pour 1,8 million financés par un prêt, ni un autre projet à venir, sans la majoration* », abonde-t-il. Non sans rappeler que les “petites” communes et leurs programmes à moins de 20 logements ne peuvent pas (encore) compter sur l'aide financière de la communauté de communes. « *Un fond de concours est prévu mais si on doit attendre sa mise en place pour construire...* »

Même fléchage “politique” (et non “comptable” : il n'y a aucune obligation légale à consacrer au logement le produit de la majoration)

*de l'habitat à l'année et seront investies dans les 5 logements du Natureau, celui dans L'Âne en culotte et les 25 aux Noues en lien avec la CdC, dont nous aurons les voiries à faire entre autres* », avance le premier adjoint casseron Étienne Caillaud.

Son homologue maritaise Isabelle Ronté liste aussi les projets immobiliers : fin de la deuxième phase du Fougerou (participation à hauteur de 400 000 euros), projet à La Ferlandière, logement saisonnier... « *On les aurait faits sans majoration mais en empruntant et en mettant un peu moins d'argent sur la voirie par exemple* », souligne-t-elle.

Au Bois-Plage-en-Ré, le maire Gérard Juin évoque des sommes « *fléchées offres de logements diversifiées accessibles et développement des services pour les personnes sur la*

maire Lionel Quillet. Il met aussi en avant la réduction du personnel au fur et à mesure des prises de compétences de la CdC pour dégager des fonds,

« *On travaille beaucoup en autofinancement. Il faut arrêter de chercher de l'argent à tout prix, je n'ai pas l'attitude du gouvernement* », pique-t-il. ■

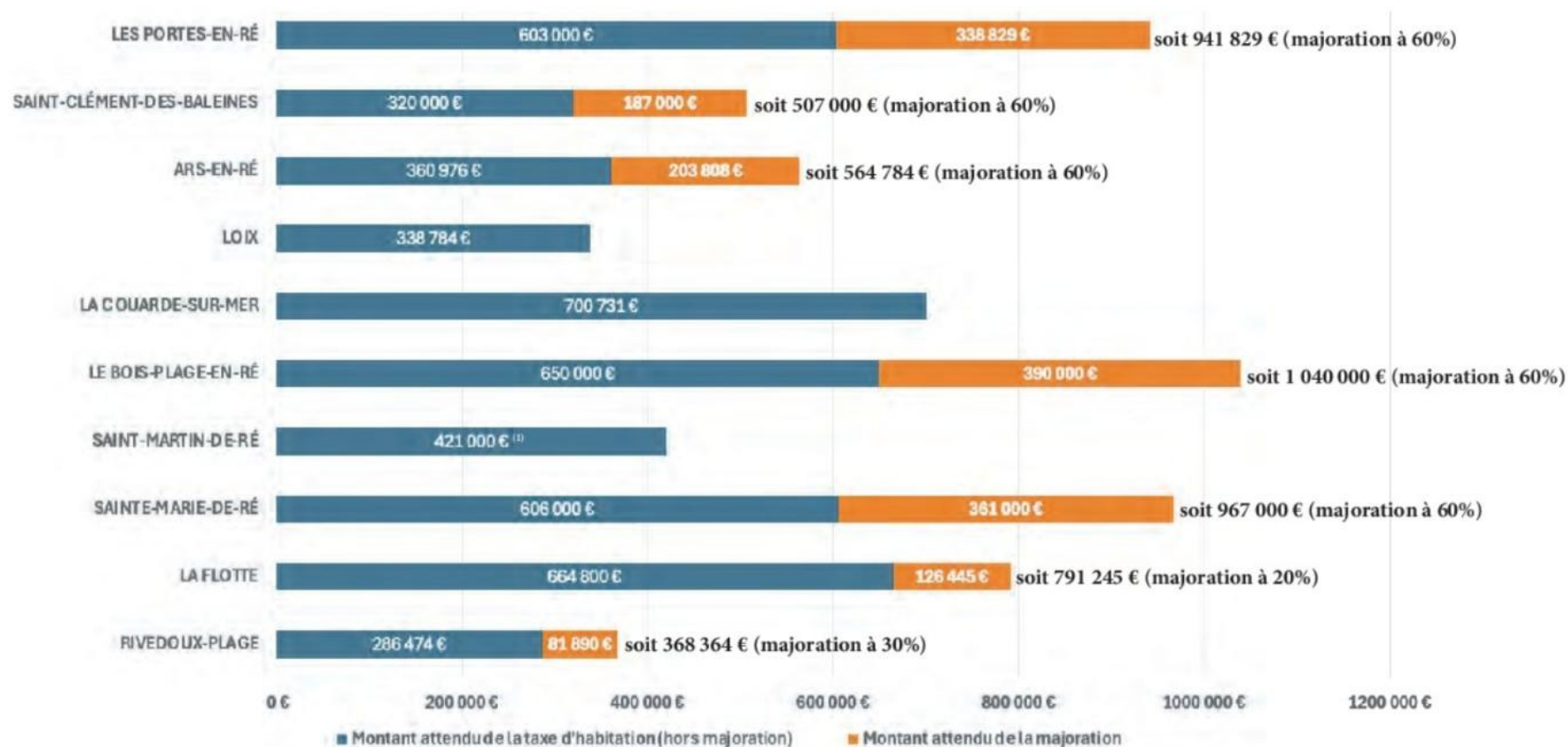
## COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle a toutefois été maintenue sur les résidences secondaires.

Son calcul se base sur la valeur locative cadastrale (les “bases”, revalorisée tous les ans, en fonction notamment de la variation de l'indice à la consommation) du logement et de ses dépendances, en appliquant les taux votés par les collectivités locales. Même s'ils possèdent des biens similaires situés sur deux communes appliquant des taux identiques, deux propriétaires ne seront donc pas forcément taxés au même niveau (et les communes ne toucheront donc pas la même somme).

Les communes situées en zones tendues (donc toutes celles de l'île de Ré) peuvent adopter une majoration de 5 à 60 %. Attention cependant : cela ne signifie pas 5 à 60 % d'augmentation de la facture finale puisque cette majoration ne s'applique que sur la part communale de la taxe d'habitation. Aux Portes-en-Ré par exemple, la mairie rappelait dans un communiqué à la population que la majoration de 60 % faisait passer le taux communal de la taxe de 7,84 % à 12,54 %.

## Recettes communales de taxe d'habitation prévues pour 2025



<sup>(1)</sup> Chiffres 2024, source : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), la mairie de Saint-Martin n'ayant eu le temps de nous communiquer ceux 2025.  
Le total devrait être similaire, la municipalité n'ayant pas changé ses taux

Sources : Municipalités de l'île de Ré